

Secteurs patrimoniaux de l'arrondissement de La Cité-Limoilou (hors du Vieux-Québec)
Sous la juridiction de la **Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ)**

A Recueil de photographies récentes du bâtiment (voir croquis 1)

- Vue d'ensemble du bâtiment visé incluant sa façade avant.
- Vues de toutes les façades touchées par les travaux.



Les **documents de soumissions** préparés par les entreprises spécialisées en portes et fenêtres sont généralement **insuffisants**. Les emplacements des nouvelles portes ne sont pas précisés et les dessins fournis sont susceptibles de ne pas représenter l'apparence réelle à l'échelle des nouvelles portes. Pour soutenir une demande de permis, ils doivent être complétés par des documents supplémentaires qui précisent les informations manquantes.

Vue d'ensemble (photo) du bâtiment dans son contexte

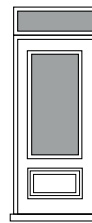


Croquis 1

B Description écrite et illustrée des nouvelles portes (voir croquis 2)

- Emplacements
- Dimensions
- Modèles (subdivisions et modes d'ouverture)
- Matériaux
- Couleurs

Description écrite et illustrée à l'échelle des nouvelles portes



PORTE 1

Emplacement: En façade avant
Dimensions: 0,9 m x 2,1 m (tel que l'existant)
Modèle: Vitrage 48 po (1,2 m) sans subdivision
Avec imposte vitrée (tel que l'existant)
Matériaux: Bois
Couleur: Blanc

Croquis 2

suite au verso →

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu n'engage pas la responsabilité de la Commission qui doit tenir compte du règlement R.V.Q. 1324 et demeure souveraine dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire.

Pour plus de renseignements, communiquez avec la Division de la gestion du territoire de votre arrondissement ou visitez le www.ville.quebec.qc.ca/travauxurlapropriete

Secteurs patrimoniaux de l'arrondissement de La Cité-Limoilou (hors du Vieux-Québec)
 Sous la juridiction de la **Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ)**

Dans le cas de modifications aux dimensions, les documents suivants doivent également être fournis :

C Dessins à l'échelle et dimensionnés des travaux projetés

- Élévations projetées de chaque façade visée par les travaux (voir *Croquis 3*)



Croquis 3

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu n'engage pas la responsabilité de la Commission qui doit tenir compte du règlement R.V.Q. 1324 et demeure souveraine dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire.

Pour plus de renseignements, communiquez avec la Division de la gestion du territoire de votre arrondissement ou visitez le www.ville.quebec.qc.ca/travauxurlapropriete